

# Budget communal : les comptes unanimement approuvés

Vendredi soir, le conseil municipal s'est déroulé dans une atmosphère à la fois studieuse et détendue. À l'ordre du jour, le vote des comptes de gestion et administratif 2013, adoptés à l'unanimité. Tout comme ceux de l'eau et de l'assainissement. Également approuvé – mais à la majorité – le budget primitif 2014 : 2575405 € en section de fonctionnement et 1313400 € en investissement (*lire par ailleurs*). En effet, Marie-Paule Scalisi et Jean-Baptiste Savelli, membres de l'opposition, ont voté contre ce budget au motif « qu'un éventuel nouvel emprunt mettrait en péril les finances communales ».

## Les taxes locales inchangées

« On vit au-dessus de nos moyens, ont-ils estimé, surtout en ces temps de crise. Nous avons déjà beaucoup emprunté. De plus, nous ne connaissons ni le montant – jusqu'à 500000 € visiblement –, ni la durée, moins encore le taux de ce prêt. » Frédéric Le Mort, adjoint délégué aux finances, a sim-



Retour aux affaires studieux avec l'important vote des budgets, tous approuvés.

(Photo J. H.)

plement répondu « qu'il ne s'agissait pas de voter la demande effective de ce crédit, mais juste d'envisager la possibilité d'y avoir recours en cas de besoin. »

« Rien n'est encore décidé, a ajouté le maire, M. Gros, surpris. De surcroît, l'économie de notre commune est saine. Comme en atteste l'excédent réalisé l'an dernier. »

Cette mise au point faite, le budget prévisionnel des services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable a été examiné et s'établit à 370933 €, au

titre des investissements, et à 277490 €, pour la section d'exploitation.

Consensus, enfin, autour du maintien des taux d'imposition des taxes locales, in-

changé depuis plusieurs années<sup>(1)</sup>.

J. H.

1. Taxe d'habitation : 19,96 %. Taxes Foncières (bâti et non bâti) : 18,68 % et 61,15 %. CFE : 33,33 %.

## Des projets pour 2014/2015

Mise aux normes de la mairie, création de bureaux et zone d'accueil du public ; réhabilitation énergétique de la salle René-Autran ; acquisition d'un terrain pour créer un 3<sup>e</sup> court de tennis ; étanchéité des classes de la maternelle ; création d'un mini-stade pour l'école primaire ; réalisation de passages protégés, trottoirs, bornes à incendie ; extension et maillage du réseau d'eau ; réfection et revêtement des chemins communaux